

## Sapeurs-Pompiers - Caserne Louise Michel - Aménagement de dortoirs et réaménagement de 2 appartements et de locaux de service

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Depuis plusieurs années, le Centre de Secours Principal de Besançon est confronté au problème d'hébergement des sapeurs-pompiers non professionnels et professionnels non logés en caserne.

Ce projet a fait l'objet de nombreuses interventions au Conseil d'Administration du Corps et des solutions transitoires ont été apportées en fonction des opportunités qui se présentaient (aménagement d'appartements en dortoirs, location de la maison Belot). Mais ces dispositions n'ont réglé que partiellement le problème de l'hébergement.

Actuellement, une opportunité se présente en raison de la disponibilité de 4 appartements situés au 6, rue Louise Michel.

### Solutions proposées :

- aménagement de 6 appartements (situés en rez-de-chaussée du 6, avenue Louise Michel) en chambres.

### Conditions :

- relogement de 2 sous-officiers,
- transfert de 2 locaux de service (habillement et transmission) dans les étages supérieurs.

Les services municipaux qui ont conduit l'opération, ont estimé le coût de l'opération à 1 050 000 F TTC.

La réfection des 2 appartements, dont le montant est évalué à 150 000 F sera réalisée en régie municipale.

Les autres travaux, chiffrés à 900 000 F seront confiés aux entreprises.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'opération présentée,
- autoriser M. le Député-Maire à lancer la procédure d'appel d'offres, à signer le marché ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

- s'engager à financer la part à la charge de la Ville :

1. pour 500 000 F sur le compte 900.1/232.00517 (dont 175 000 F au Service Électricité -30900- et 325 000 F au Service Bâtiment -33000-) qu'il convient d'abonder par le crédit dépenses imprévues 970.669 service 20200,

2. pour les 400 000 F restants, sur les crédits qui seront inscrits au BP 1991, au compte 900.1/232.00517 (150 000 F pour le Service Électricité -30900- et 250 000 F pour le Service Bâtiment -33000-).

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Ces logements sont destinés aux sapeurs-pompiers qui sont logés à l'extérieur et qui viennent à la caserne pour leur temps de service.

**M. GALLAT** : Cette opération est motivée par le démarrage de la ZAC Louise Michel dans la mesure où il va y avoir un certain nombre de remaniements dans le quartier. Une partie de la surface où se construiront les locaux de la ZAC Louise Michel était occupée par des pompiers, ce qui nous oblige à revoir un petit peu l'arrangement des locaux sur le site de la caserne.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Cela dans l'attente des projets futurs de construction de la caserne, que nous avons toujours, non seulement en mémoire, mais qui commencent à se constituer en dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.